

IEIIRE d'information n° 6 Février 2008

L'arbre généalogique de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne

Éditorial



Depuis sa création, le Comité régional a participé à l'étude de l'histoire d'organismes toulousains du régime général (Cram, CPAM, CAF) et des institutions du régime minier de la région. Cette Lettre d'informa-

tion poursuit donc la publication des études de Carole Juéry, jeune historienne de notre association, par l'histoire de la CAF de la Haute-Garonne et des caisses de compensation qui l'ont précédée. Une prochaine Lettre sera consacrée à l'histoire de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne.

Pour l'année 2008, le conseil d'administration, réuni le 7 décembre 2007, s'est prononcé sur la mise en œuvre de nouvelles activités :

- organisation d'une réunion des correspondants d'archives des organismes de Sécurité sociale des divers régimes. Elle devrait avoir lieu au cours du premier semestre avec l'intervention de l'Ucanss, des archives départementales et des organismes y ayant effectué des dépôts récents (régime des Mines) ou devant le faire (Régime social des indépendants). Cette réunion permettra de faire le point sur les évolutions intervenues en matière de conservation des archives depuis octobre 2000, date de la première rencontre avec les responsables et correspondants des organismes. L'Ucanss s'est montrée très intéressée par cette initiative régionale ;
- réalisation d'une étude sur l'évolution des aides familiales et sociales au logement et à l'améliora-

tion de l'habitat servies par la CAF de la Haute-Garonne depuis 1970. Ce travail sera effectué par un étudiant de l'université des Sciences sociales en liaison avec M. Bancarel, président du Conseil scientifique, Noël Le Goff, trésorier du Comité, et la direction de la Caisse;

- mise en ligne du site Internet, son suivi et son enrichissement grâce aux contributions de la région. Une maquette du site a été présentée au conseil d'administration : elle a suscité beaucoup d'intérêt des administrateurs. La mise en place de ce site, hébergé par un prestataire externe, est rendue possible grâce à la direction de la Cram et à ses services, que je remercie vivement. Outil complémentaire de cette Lettre d'information, il doit devenir le point de rencontre et le lieu de mise en ligne des contributions de tous les membres du Comité.

Dans l'immédiat, en complément des études figurant sur le site, l'histoire des organismes de la région pourrait être brièvement retracée au travers des hommes (présidents et directeurs notamment) qui les ont dirigés depuis leur création. À vos claviers pour faire part de vos remarques et conter vos souvenirs... sur www.histoiresecump.fr *

Michel Lages, président du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Midi-Pyrénées

* Autre possibilité : www.crhssmp.fr (initiales du comité). Le choix d'un nom de site est toujours difficile. Les spécialistes de l'institution conseillent de privilégier la concision du nom et son caractère aussi explicite que possible.

L'arbre généalogique de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne

La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne est créée par arrêté du ministère du Travail du 13 juillet 1946. Cette création est possible grâce à l'absorption de caisses de compensation fonctionnant depuis les années 1920.

De l'idéologie chrétienne à l'initiative patronale

Les prestations familiales trouvent leur origine à la fin du XIXe siècle, plus précisément dans l'idéologie du catholicisme social qui a animé quelques patrons chrétiens. Les catholiques sociaux font valoir la nécessité de tenir compte des besoins du salarié et de sa famille. Dans son encyclique Rerum novarum du 15 mai 1891, le pape Léon XIII pose déjà le principe d'un salaire familial. Des premières réalisations marquées par cette doctrine vont voir le jour. On peut citer comme exemple la création d'une « caisse de famille » en 1891 par Léon Harmel dans sa filature du Val-des-Bois. Cette caisse est chargée d'attribuer des subventions en argent ou en nature aux familles nombreuses. De même, M. Romanet, dirigeant des établissements métallurgiques Régis Joya à

Grenoble, met en place une allocation pour les enfants de moins de treize ans.

Dans les années 1920, l'initiative de quelques patrons aboutit à la création des caisses de compensation qui se développent dans la liberté la plus totale. Ces caisses de compensation réunissent plusieurs employeurs et supportent la charge totale des allocations familiales servies. Chaque employeur contribue à la couverture de cette charge en fonction de l'effectif de son personnel, du nombre de journées travaillées et du montant total des salaires payés. Presque toutes les caisses de compensation prennent la forme d'une association *Loi de 1901*. Leurs circonscriptions sont très variables. Elles sont presque toujours limitées à une profession.

La mise en place des caisses de compensation

La loi du 11 mars 1932 stipule que tous les employeurs doivent s'affiler à une caisse de compensation qui garde sa liberté de gestion et d'action. Les prestations ne sont plus considérées comme une libéralité patronale, mais un droit absolu pour le salarié.

La caisse de compensation des institutions familiales des industries de Toulouse et de la région (CIF)

Créée en juillet 1922, elle est issue de la libre initiative d'employeurs de l'industrie de la région toulousaine. Elle concerne plusieurs

professions. Son siège se trouve au 1 rue Alsace-Lorraine, puis au 6 rue Deville. Sont admis comme adhérents tout industriel, tout commerçant et toute société industrielle de la région toulousaine. La cotisation annuelle est fixée en 1923 à 5 francs par mois et par employé. Il y a deux groupes distincts : celui du bâtiment et des travaux publics et celui des professions diverses. En 1934, les industriels du textile entrent dans la caisse. Elle est gérée par une commission de gestion composée de neuf membres élus. Cette commission fixe le taux des contributions mensuelles et gère les fonds et les intérêts matériels et moraux de

l'association. Elle nomme en son sein un bureau composé d'un président, deux viceprésidents et un secrétaire. Les directeurs de la caisse sont Vincent Briançon de 1924 à 1943 et Pierre Demoures de 1943 à 1946.

La caisse de compensation et de prévoyance de l'association amicale des commerçants de Toulouse

Cette caisse voit le jour le 1er octobre 1923 et reçoit l'agrément par arrêté ministériel le 7 novembre 1934. Son but est de « créer toutes œuvres d'assurance, d'assistance et de prévoyance sociales en faveur des employés de maison faisant partie de l'association amicale des commerçants de Toulouse¹ ». Elle se compose de deux services distincts et autonomes : le service d'assurance contre la maladie, et le service des allocations de chômage et des allocations de charges de famille. Le siège social de la caisse est situé au 13 rue Temponières de 1923 à 1935, au 11 rue Antonin Mercier de 1935 à 1939 et au 12 rue Baronie de 1939 à 1946. En 1935, la dénomination de la caisse devient caisse de compensation et de prévoyance du commerce et des professions libérales de Toulouse et de la Haute-Garonne.

La caisse est dirigée par un conseil d'administration composé de cinq membres. En 1941, deux salariés allocataires sont admis au sein du conseil. Les cotisations sont fixées à 5 francs par mois et par employé ayant plus de 20 ans. En 1928, la caisse réunit 21 établissements totalisant 1059 employés. En 1937, elle réunit 2492 employeurs et concerne 12 560 employés et 4460 enfants. Lors de sa création, la caisse prévoit le versement d'une prime de 400 francs aux femmes en couches, d'une prime d'allaitement de 30 francs par mois et des allocations pour charges de famille pour les enfants de moins de 13 ans. Ces montants seront relevés en 1934 pour la mise en concordance avec la loi du 11 mars 1932.

En 1929, la caisse change son statut en société de secours mutuel. Or, dans une mutuelle, il n'y a pas d'allocations familiales. De ce fait, la caisse de compensation devient indépendante de la mutuelle. Le 1er janvier 1936, le service des assistantes sociales est mis en place. Durant l'année 1936, 255 visites à domicile ont été effectuées, qui ont permis des envois en consultation au dispensaire, des secours accordés à des enfants malades pour qu'ils

aillent se reposer à la montagne... La caisse subventionne des œuvres à caractère social, comme des écoles ménagères donnant des cours de puériculture ou la section toulousaine de l'alliance contre la dépopulation ; elle participe à l'envoi d'enfants en colonie de vacances (229 enfants en 1937). Durant la guerre de 1939-1945, elle alloue un secours aux sinistrés des bombardements de 1944 et une aide aux familles des prisonniers et des malades. Dans ses réalisations, cette caisse de compensation préfigure ce que la CAF mettra en œuvre dès 1946.

La caisse de compensation des travailleurs indépendants de Toulouse

Cette caisse est mise en place par les administrateurs de la caisse de compensation et de prévoyance du commerce et des professions libérales de Toulouse et de la Haute-Garonne. D'ailleurs, elle est parfois dénommée section des travailleurs indépendants de la caisse de compensation et de prévoyance du commerce et des professions libérales de Toulouse et de la Haute-Garonne. Elle est agréée par arrêté ministériel du 30 octobre 1940 et son siège se trouve au 12 rue Baronie. Sont représentés au conseil d'administration les hôteliers, les restaurateurs et limonadiers, les pâtissiers, les épiciers, les charcutiers et bouchers, les avocats, les pharmaciens, les comptables... En 1944, les travailleurs du textile les rejoignent. Dès le mois de juillet 1941, 2614 travailleurs indépendants sont affiliés à la caisse et, en février 1942. ils sont 4102.

La première subvention de l'État, s'élevant à 84 000 francs, intervient en octobre 1941 et permet de baisser le montant des cotisations. Régulièrement, la caisse recense les travailleurs indépendants affiliés et non affiliés².

Les autres caisses de compensation

• Tout d'abord, la caisse d'allocations familiales de l'enseignement privé et des cultes de la région Sud-Ouest, constituée par arrêté ministériel du 29 avril 1935. Elle concerne les départements de l'Ariège, Aude, Aveyron, Basses-Pyrénées, Corrèze, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tam et Tarn-et-Garonne. Son siège se situe au 1 place Saintes-Scarbes à

¹ Archives de la CAF de la Haute-Garonne, extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19octobre 1933.

² Archives départementales de la Haute-Garonne, 1353 W 62.

Toulouse. Elle partage les locaux avec la caisse d'assurances sociales « La Famille toulousaine » et l'office social de la Haute-Garonne. Edouard Pous dirige la caisse de 1939 à 1946.

- Ensuite, la caisse de compensation des allocations familiales de la chambre nationale du commerce de l'automobile, basée au 28 boulevard Carnot à Toulouse. Celle caisse est crée le 15 février 1933. En 1946, elle compte 781 allocataires qui bénéficient d'allocations familiales, de l'allocation de salaire unique, de la prime de natalité, du congé maternité et des placements en colonies de vacances. Elle est dirigée par Emile Trape.
- Enfin, la caisse de compensation des travailleurs indépendants de l'artisanat de la Haute-Garonne dont on sait peu de choses. Elle a son siège au 6 rue Deville comme la caisse de compensation des institutions familiales. Il s'agit d'une caisse mise en place par la caisse de compensation des institutions familiales, car le personnel y travaillant est aussi inscrit sur les listes des effectifs de la caisse de compensation des institutions familiales.

La liste des caisses agréées en 1943, document que l'on trouve aux archives départementales, permet de connaître toutes les caisses de compensation du département :

« Trois caisses de compensation d'allocations familiales assurent le service des allocations familiales : pour le commerce et les professions libérales, la caisse de compensation du commerce et des professions libérales, 12 rue Baronie à Toulouse avec la section des travailleurs indépendants ; pour l'industrie, la caisse de compensation d'institutions familiales, 6 rue Deville à Toulouse avec la section des travailleurs indépendants de l'artisanat de la Haute-Garonne ; pour l'agriculture et les professions annexes, la caisse mutuelle d'allocations familiales agricole, 10 boulevard Carnot à Toulouse³. En outre, il existe deux caisses de compensation d'allocations familiales dont le siège est à Toulouse, mais qui groupent des adhérents non seulement de la Haute-Garonne, mais des départements voisins. Il s'agit de la caisse de compensation des allocations familiales de la chambre de commerce de l'automobile, 28 boulevard Carnot et la caisse d'allocations familiales de l'enseignement privé et des cultes de la région Sud-Ouest, 1 place Saintes Scarbes⁴ ».



³ Aucun document concernant cette caisse n'a été retrouvé à la CAF de la Haute-Garonne.

⁴ Archives départementales de la Haute-Garonne, 1353 W 39

La naissance de la CAF

L'arrêté du ministre du Travail en date du 13 mai 1946 marque la mise en place de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne. Celle-ci est rendue possible par l'absorption de cinq caisses de compensation : la caisse de compensation des institutions familiales des industries de Toulouse et de la région, la caisse de compensation et de prévoyance de l'association amicale des commerçants de Toulouse, la caisse de compensation des travailleurs indépendants de Toulouse, la caisse d'allocations familiales de l'enseignement privé et des cultes de la région Sud-Ouest et la caisse de compensation des travailleurs indépendants de l'artisanat de la Haute-Garonne. La caisse de compensation des allocations familiales de la chambre nationale du commerce de l'automobile intègre la CAF en novembre 1947.

Les modalités de la fusion des caisses de compensation

La première réunion de la nouvelle caisse a lieu le 8 juillet 1946 à la chambre de commerce de Toulouse, réunissant des membres des conseils d'administration des caisses absorbées et le directeur régional de la Sécurité sociale. Le conseil d'administration de la caisse est désigné. La préoccupation première de ses membres est d'assurer la continuité du versement des prestations des anciennes caisses. Au cours des mois suivants, le conseil se penche sur la bonne marche de la mise en place de la CAF de la Haute-Garonne. Les comptes bancaires des anciens organismes sont liquidés, une commission de reclassement du personnel est constituée. L'activité effective des caisses de compensation prend fin le 31 octobre 1947.

La continuité entre la nouvelle CAF et les caisses de compensation est particulièrement visible dans son personnel dirigeant. Pierre Demoures, premier directeur de la CAF (1946- 1952), était secrétaire du conseil d'administration de la caisse de compensation des institutions familiales, puis directeur en 1943. Le président du conseil, Robert Monnier (1946-1955), entre à la caisse de compensation des institutions familiales en 1933 comme administrateur en tant que directeur des Usines de la société des charrues, fondeurs de Toulouse.

Jean Perret du Cray, directeur d'assurance dans les années 1930, entre à la caisse de compensation et de prévoyance du commerce et



en devient secrétaire en 1946. À la création de la CAF, il est nommé vice-président du conseil d'administration de 1946 à 1948 et devient président du conseil en 1963 jusqu'en 1967. Ces trois exemples montrent combien les hommes en place dans les premières années du fonctionnement de la caisse sont compétents en matière de prestations familiales. En août 1946, le personnel de la caisse est désigné ; on compte 50 employés issus des anciennes caisses de compensation : 37 viennent de la caisse de compensation des institutions familiales, 5 de la caisse de compensation des travailleurs indépendants de l'artisanat, 3 de la section des travailleurs indépendants de la caisse de compensation du commerce et 5 de la caisse d'allocations familiales de l'enseignement privé. Cette continuité entre la CAF et les caisses de compensation est perceptible aussi dans l'implantation géographique de leurs services.

Les différentes adresses de la Caisse d'allocations familiales

À son commencement, la CAF s'installe à la fois dans les locaux de la caisse de compensation des institutions familiales, au 6 rue Deville, et dans ceux de la caisse de compensation et de prévoyance du commerce situés au 6 rue Baronie (service des travailleurs indé-

pendants). Dès le mois de mars 1947, certains membres du conseil visitent des locaux éventuels pour le déménagement de la caisse, dont celui du 7 rue des Arts où se trouve l'ancien hôtel Béchère. Après des travaux d'aménagement, le regroupement des services a lieu à la fin de l'année 1952 au 7 rue des Arts. La caisse en devient propriétaire en novembre 1954. L'atelier mécanographique est mis à la disposition de la Caisse primaire d'assurance maladie. En 1954, l'Union de recouvrement voit le jour et se trouve logée dans les locaux de la caisse jusqu'en 1965 où elle déménage au 22 rue Demouilles. En 1963, l'Amic (atelier mécanographique inter caisse) est créé grâce à la CAF qui met son atelier mécanographique à la disposition des autres CAF de la région. Cet atelier mécanographique est situé rue de l'Esquille où la CAF est locataire. Dès le milieu des années 1950, la CAF est obligée de louer des locaux tant ses services sont à l'étroit au 7 rue des Arts. L'exiguïté des locaux est un sujet récurrent dans les procès verbaux du conseil d'administration. En 1961, un rapport de l'Inspection du travail fait apparaître des locaux nettement insuffisants à cause de l'encombrement de la salle des dossiers, du manque d'isolement des employés entre eux, d'une aération insuffisante⁴... Dans les rapports d'activité édités à partir de 1956⁵, ce problème de manque de place dans les ser-



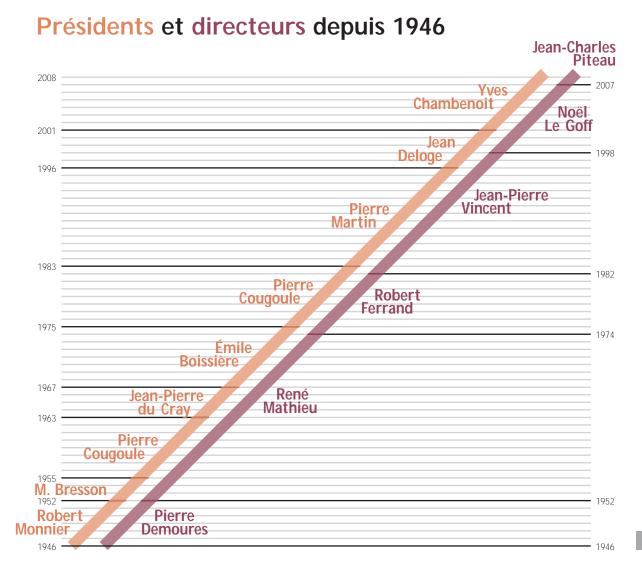
⁴ Archives de la CAF de la Haute-Garonne, registre des procès verbaux du Conseil d'administration 1961, séance du 9 févier 1961.

⁵ Archives de la CAF de la Haute-Garonne, registre des procès verbaux du Conseil d'administration 1962, séance du 29mars 1962.

vices est évoqué systématiquement. Pour 1962, on peut lire : « Au cours de l'année 1962, la situation s'est trouvée encore aggravée par suite de l'augmentation du nombre d'agents, consécutive à l'accroissement des charges de travail [...]. C'est dire le caractère d'extrême gravité que revêt cette question du logement des services qui mériterait d'être traitée en priorité et de toute urgence ». Cette situation va conduire le conseil d'administration à rechercher un autre local suffisamment grand pour contenir tous les services de la caisse. En 1964, la commission du local est mise en place afin d'étudier les projets de déménagement de la caisse.

Ainsi, le 7 octobre 1965, cette commission présente au conseil d'administration deux projets : le premier, un terrain situé dans le quartier rénové Saint-Georges et le second, le pensionnat Saint-Joseph, une superficie de 8 500 m² dont la caisse primaire cèderait une

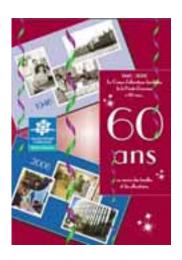
partie (il s'agit de l'actuel site de la CAF). L'inspecteur général de la Sécurité sociale fait savoir au conseil d'administration, par lettre datée du 25 novembre 1965, qu'il souhaiterait que les locaux de la CAF et de la caisse primaire soient réunis. En 1965, la commission du local évoque la possibilité d'implanter la caisse rue Vestrepain, au milieu d'une grosse concentration d'allocataires et à proximité immédiate de la ville nouvelle de Toulouse-Le-Mirail qui va se construire. Cette proposition séduit une partie des administrateurs. Le conseil d'administration passe alors au vote et choisit le projet d'achat d'une parcelle de terrain du pensionnat Saint-Joseph à côté de la caisse primaire. De ce fait, une Union immobilière est constituée en mars 1967 pour s'occuper de la construction de l'ensemble. Le déménagement des services est réalisé au 24 rue Riquet (adresse actuelle) en 1973.



Nouveau



Sur le site du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées, dans la rubrique *Études et publications*, retrouvez tous les numéros de la Lettre d'information (http://www.histoiresecump.fr/lettres_information)...



... ou complétez cette histoire de la CAF de la Haute -Garonne, dans la sous-rubrique Anniversaires de la Sécurité sociale (http://www.histoiresecump.fr/anniversaires).